

La mort au XXI^e siècle

Si on met de côté les chambres de recueillement des hôpitaux et des centres funéraires gérées par les villes, le Bas-Rhin compte une demi-douzaine de funérariums privés. Le Haut-Rhin, lui, en accueille une quinzaine. Soit six fois plus que les crématoriums qui sont au nombre de trois en Alsace, à Strasbourg-Robertsau, à Illzach et à Sausheim. Les deux premiers sont gérés par les collectivités territoriales. La France compte 150 crématoriums sur son territoire. C'est peu, quand on sait que sur les 530 000 décès annuels, 125 000 font l'objet d'une crémation. Et que le chiffre est susceptible de doubler en l'espace de cinq ans. Il y a deux raisons à cela. D'abord, le coût, un investissement de 2 M€ et des frais réguliers. Ensuite, si l'idée de crémation est désormais bien acceptée, il n'en est pas de même pour le bâtiment en lui-même. A la différence du funérarium, qui peut être ouvert sur autorisation de la préfecture, après une étude *commodo et incommodo* (avantages - désavantages), le crématorium, lui, doit faire l'objet d'une enquête d'utilité publique. Les débats en deviennent d'autant plus vifs, comme ce fut le cas, récemment, dans le val de Villé. Ce qui démontre au moins que la mort est restée sujet de débats. Et ce, quel que soit l'angle sous lequel on l'aborde.

Un legs de Napoléon

Les entreprises de pompes funèbres grinçaient parfois des dents face aux contraintes administratives et tarifées des vacances funéraires, mission de police veillant à faire appliquer une réglementation très stricte concernant notamment les déplacements de défunts, d'une commune à l'autre, les exhumations, les crémations, les soins de conservation. L'argent ainsi collecté pour chacune de ces tâches allait au ministère de l'Intérieur. Ces textes conçus sous l'ère napoléonienne, ont été en partie abrogés il y a quelques mois, après des années de dialogue avec les ministères de l'Intérieur, de la Santé, de la Justice et des Finances.

L'ANTICHAMBRE DU REPOS ÉTERNEL

Les chambres funéraires, dernier contact entre les défunts et leurs familles, sont longtemps restées discrètes. En l'espace d'une dizaine d'années, elles ont investi la place publique. Gérées par les communes ou par des particuliers, elles ont modifié notre paysage funéraire, au même titre que les jardins du souvenir.

■ Le week-end de la Toussaint est un temps d'hommage, mais aussi de réflexions sur le repos éternel. Elles leur faut un repère, comme en témoignent les monuments aux morts, les cimetières civils et militaires, les stèles commémoratives. Ou, plus récemment, les espaces virtuels, les jardins du souvenir et leurs colonnes de columbarium.

La perte d'un être cher

Les cimetières de la ville de Strasbourg offrent également la possibilité d'inhumer les cendres d'un proche dans une tombe à urne, dans les jardins du souvenir, mais aussi près de conifères, de rosiers ou de vasques. La ville de Colmar, elle, a réalisé au cimetière communal du Ladhof un huitième columbarium. Le paysage mortuaire a connu d'autres changements avec l'apparition des crématoriums et la sortie de l'ombre des chambres de recueil-

lement, dites funérariums ou chambres funéraires: ce sont les héritières des longues veillées silencieuses.

«Des chambres funéraires, il y en a toujours eu», rappelle Alain Hoffarth, président de la Fédération nationale des pompes funèbres, qui regroupe indépendants et petites entreprises. Ce très jeune quinquagénaire, qui a débuté en 1983, «avec quatre cercueils dans la cave», est notamment responsable du centre funéraire de Sausheim, qui héberge le «plus grand crématorium de France en délégation de service public». «Les chambres funéraires, on les trouvait dans les hôpitaux, les cliniques, les maisons de retraite», reprend-il. «Elles étaient généralement situées en sous-sol ou en arrière-cour. Les morgues municipales, elles, consistaient parfois en des "guitounes" au fond du cimetière.»

Ces deux dernières décennies, les décrets et les changements législatifs ont consi-



La chambre funéraire ou funérarium, espace intime où l'on peut poser des effets personnels et partager un moment d'intimité avec un défunt. (Photo DNA - Michel Pétry)

dérablement bouleversé la profession, mais aussi les décors.

Avec en 1993, la fin du temps des monopoles, puis avec la mise en place d'une législation interdisant de transporter une personne décédée sur la voie publique ou à domicile dans les morgues des hôpitaux, puis le décret renforçant la réglementation autour des chambres mortuaires, fermées lorsqu'elles n'enregistrent pas plus de 200 décès annuels... les non-initiés peinent à s'y retrouver. «Et cette année, nous avons obtenu l'abrogation de la plupart des vacances funéraires», ajoute notre interlocuteur (lire ci-contre). Notre société n'a pas seulement vu changer le cadre funéraire.

Son regard serait également différent.

«On veut casser l'image morbide»

Alain Hoffarth et la grande majorité de ses collègues ont conscience des enjeux. «On veut casser l'image morbide. Il n'est pas question de remettre une couche de douleur aux gens. On a un rôle à jouer, de plus en plus important parce qu'on réalise, à notre niveau, que les gens ne parlent plus de cette épreuve ni en famille, ni avec leurs voisins. Nous sommes devenus des conseillers, des confidentes. Ces dernières années, j'ai le sentiment que nous avons réellement changé l'œil de la mort.»

Cela s'est parfois joué sur des détails, mais on sait combien peut marquer le moindre faux-pas, lorsqu'on se sent fragilisé. «Par rapport à il y a trente, quarante ans, les couleurs ont changé, mais aussi l'odeur», ajoute le professionnel. Les soins de conservation du corps permettent parfois d'étoffer le dernier temps d'intimité que les proches partagent avec le défunt. «On ne peut pas imposer à quelqu'un d'installer un être cher en chambre funéraire, s'il n'y a pas de problèmes sanitaires. On demande systématiquement aux familles si elle préfère se recueillir au domicile. Sur 20 décès, en moyenne, une ou deux font ce choix.»

Stéphane Freund



Le monde funéraire suscite de plus en plus de curiosité, comme en témoignent les succès des portes ouvertes de centres funéraires, comme ici, à Illzach. (Photo archives DNA - Marc Rollmann)

POMPES FUNÈRES / DANS LA VALLÉE DE MUNSTER

«UN SERVICE DE PROXIMITÉ»

■ «Pas de formation commerciale mais un réel service de proximité, humain». C'est particulièrement vrai lorsqu'on exerce en campagne ou en vallée, comme le couple Claudepierre, installé à Munster.

«Ça commence à s'activer», constate Gabriel Claudepierre, les yeux plissés par une généreuse luminosité. Cet après-midi là, le cimetière de la petite ville de Munster est effectivement baigné par un abondant soleil qui renforce les teintes vertes de la montagne. Les allées et venues des personnes entre des tombes familiales, les arrivées de camions chargés de plaques de marbre n'empêchent pas de ressentir une impression de sérénité.

Gabriel, menuisier de formation, sourit à sa femme, Marie-Claude, qui vient de nous faire visiter la chambre

funéraire intercommunale. Celle-ci, construite en 1999, dans l'enceinte du cimetière de Munster, accueille deux chambres de recueillement et une pièce réfrigérée pouvant héberger cinq défunts.

La gestion et l'exploitation de ce nouveau type de bâtiment ont fait l'objet d'un appel d'offres. «Un contrat valable pour une durée de dix ans», précise Marie-Claude Claudepierre. «Il a été reconduit l'an passé, au terme d'un nouvel appel. Toutes les entreprises de pompes funèbres peuvent l'utiliser», rappelle-t-elle. Comme ailleurs, l'endroit est multiconfessionnel. Il a accueilli «3-4 défunts de confession musulmane et une cérémonie hindouiste.»

Marie-Claude et Gabriel se sont lancés dans le métier funéraire le 1^{er} octobre 1990, en temps de monopole. Les

Pompes funèbres de la vallée de Munster viennent peut-être de fêter leur 20^e anniversaire, mais «on n'oublie jamais la première journée», murmure Marie-Claude, «la peluche installée à côté de la personne défunte. L'image a marqué mon mari. Nous sommes une petite entreprise de proximité. Nous n'avons pas de formation commerciale. On écoute ce que les gens ont à dire.» Elle est donc particulièrement sensible aux attaques qui visent la profession.

Elle s'indigne qu'on parle d'augmentation sans songer à regarder vers l'État. Qu'on oublie ce qui lui paraît être un inévitable sujet de société, la mort. C'est pour cette raison qu'il y a six jours, elle a organisé une conférence-débat ayant pour thème «le deuil dans la société contemporaine» avec la collabora-

tion d'un organisme de prévoyance, du curé de Munster, du pasteur de Soultzeren, mais également d'un notaire et de deux représentantes de l'association JAMALV (Jusqu'à la mort accompagner la vie).

Des antidépresseurs ?

«Une quarantaine de personnes, âgées de 40 à 60-70 ans, ont assisté au débat. Il y a eu une écoute très attentive lorsqu'a été évoquée l'éducation de l'enfant au sujet de la mort. Nous devons réfléchir sur sa confrontation au sujet, sur la façon dont il peut trouver sa place, participer aux rites de la séparation.»

Marie-Claude peine également à comprendre qu'on place les personnes endeuillées sous antidépresseurs. «Cela ne fait que reculer le moment de la douleur. Elle viendra après», murmure-



Marie-Claude et Gabriel Claudepierre. Le couple dirige les "Pompes funèbres de la vallée de Munster" depuis vingt ans. Et tient au visage humain de son métier. (Photo DNA - Michel Pétry)

t-elle. Elle prend visiblement son rôle à cœur, cette importance de la «solidarité vis-à-vis de la famille en deuil. Rares sont les familles qui ne veulent pas parler du défunt.

Nous ne sommes pas là pour juger des rapports qu'ils entretenaient, pas là pour nous mêler de ce qui ne nous regarde pas. On est là pour ménager.»